



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 juillet 2022**

N° : 2022-71
OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » - Année 2023.

Date de la convocation : **Mardi 28 juin 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote	: 72
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 13,5
	Votant·e·s : 23	en droits de vote	: 85,5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	Mme Creuze	5 + 3
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	3,5
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1,5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir-:

M. Larive à M.Brière
M.Brissard à M.Vermeulin
M.Gomez à M.Benzeghiba
M.Fischer à Mme. Creuze

Madame la Présidente expose,

Depuis 2009, le SYMALIM est la structure animatrice du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage ».

L'animation de sites Natura 2000 est financée à 100% par l'Etat et le FEADER.

Les missions sont les suivantes pour l'année 2023, cela représente 97 jours d'une personne :

- Mise en oeuvre et suivi de la gestion mécanique et pastorale des pelouses sèches
- Mise en oeuvre du plan de gestion forestier
- Mise en oeuvre et suivi d'opérations de lutte contre le développement d'espèces invasives
- Mise en oeuvre d'actions en faveur du Castor d'Europe
- Actualisation sur la base de la cartographie des habitats établie en 2021 et suivi de la mise en oeuvre du plan de gestion différenciée du Grand Parc Miribel Jonage
- Actualisation du plan de faucardage du lac des Eaux Bleues
- Echanges avec les usagers (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations naturalistes, entreprises extérieures...), participation et accompagnement à la mise en oeuvre de ces activités sur le site, veille au respect des préconisations du Document de gestion du site et sensibilisation
- Mise en oeuvre de la Charte Natura 2000 des activités de loisirs
- Suivi des mesures compensatoires (liées à la digue du canal de Jonage pour EDF, à l'exploitation des carrières pour le SYMALIM)
- Animation du comité de pilotage
- Réflexions sur l'actualisation du DOCOB (Document d'Objectifs du site) et la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès de l'Etat (Direction Départementale des Territoires du Rhône) une subvention pour la réalisation de cette mission et à signer tous les documents y afférents.
- **DIT** que la recette pour l'exercice 2023 d'un montant prévisionnel de 22 201,99 € TTC sera inscrite au Budget principal Symalim – section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

